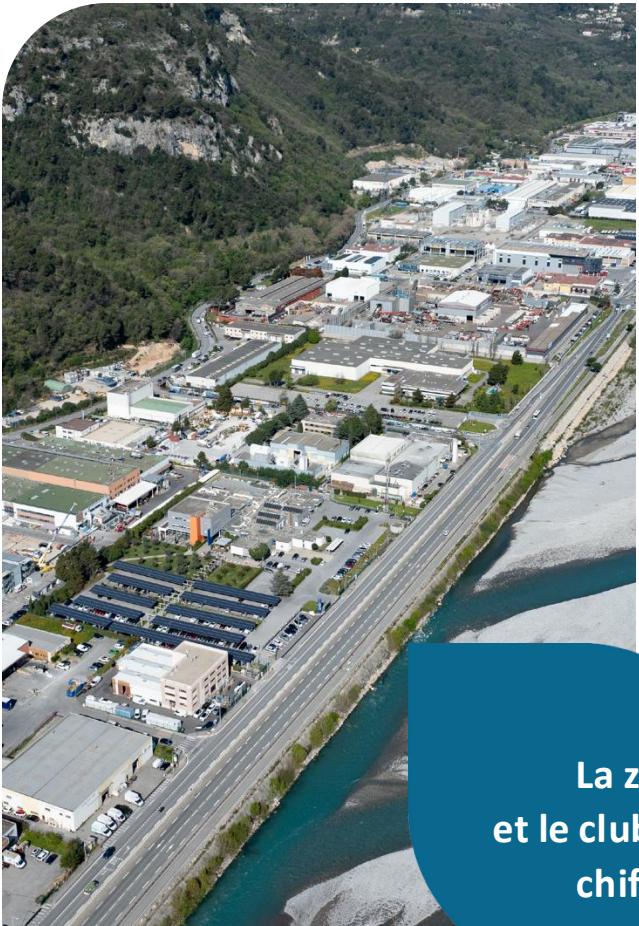




Activités industrielles et artisanales



Présentation



La zone
et le club en
chiffres

Créé en 1990, le Club Indusparc rassemble l'ensemble des entreprises de la Zone Industrielle de Carros le Broc et de la **Zone Artisanale de la Grave**.

Sa mission est de **promouvoir** ce site unique mais également de **représenter et défendre** ses **220 entreprises membres** tout en facilitant leur **développement économique**.

Véritable **lieu de rencontre et de réflexion**, le club rassemble autour de projets communs, relaie de nombreuses **informations** et propose des **moments d'échanges** réguliers. Il met également à disposition différentes **solutions mutualisées** qui minimisent **l'impact environnemental** des entreprises et améliorent le bien-être de leurs collaborateurs.

Le **Tissu économique** est très diversifié avec de l'industrie (santé, agro-alimentaire, métallurgie, etc) de l'artisanat, de la logistique à valeur ajoutée et du commerce de gros.

270 membres

567 établissements dans la zone

11 750 emplois

2,4 Mds€ de CA annuel

220 hectares

25% export

Nos services

Service social inter-entreprises

Mise en place en place d'un **service social inter-entreprises gratuit** pour les salariés des entreprises adhérentes pour améliorer la qualité de vie au travail et réduire les risques psychos sociaux.

Tri&Co

Opération mutualisée de **tri et collecte des déchets** dans la zone industrielle de Carros - Le Broc et dans la zone artisanale de la Grave

Plan de mobilité CIMONE

Création d'un **plan de mobilité inter-entreprises**, pilotée par le club (groupe de travail Transports), qui vise à améliorer l'accessibilité de la ZI de Carros - Le Broc en développant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

CSE mutualisé

Mise en place d'un **CSE mutualisé** pour l'ensemble des adhérents dans le but de bénéficier de tarifs réduits.

Sport et bien-être

Amélioration de la qualité de vie au travail des salariés avec :

- la présence de permanences avec des professionnels du sport et bien-être en semaine
- la proposition d'offres de sport et bien-être aux salariés

Emploi - Formation

« Lever les freins à l'emploi »

- Formations mutualisées
- Groupe de Travail Emploi Formation

Le programme Tri&Co



- Naissance en 2004
- rédaction d'un cahier des charges
- appel d'offre / consultation effectué tous les 3 ans
- opération unique sur les Alpes-Maritimes (06)
- 150+ établissements collectés
- 6000 à 7000 tonnes collectées annuellement
- 20 flux de déchets



Rappel

Respect de la réglementation en vigueur

- **Décret n° 94-609 du 13 juillet 1994** : obligation des industriels à trier et à valoriser leurs déchets d'emballages
- **Décret du 10 mars 2016** : Tri à la source et collecte séparée de leurs déchets par les producteurs ou détenteurs des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois
- **Loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020** : abaisse le seuil réglementaire d'obligation de valorisation des biodéchets à 5 tonnes/an, soit l'équivalent d'une centaine de repas/jour en restauration commerciale depuis le 1er janvier 2023
- **Décret 2021-1199 du 16 septembre 2021** : Restrictions des conditions d'admission des déchets résiduels sur les installations de traitement
- **Articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement** : mise en place de nouveaux documents réglementaires, à produire par les producteurs de déchets, et qui seront contrôlées par les installations de traitement (ISDND et UVE non R1)



Les Avantages de l'opération Tri&Co

Un accompagnement des entreprises

- Fourniture de supports de sensibilisation au tri aux entreprises
- Création d'un espace client pour les entreprises
- Plan de progrès pour améliorer le taux de tri à la source
- Formation et sensibilisation des salariés dans les entreprises
- Audits déchets à la demande
- Caractérisation de déchets dans les bennes / compacteurs à la demande
- Création d'indicateurs annuels

Des tarifs avantageux

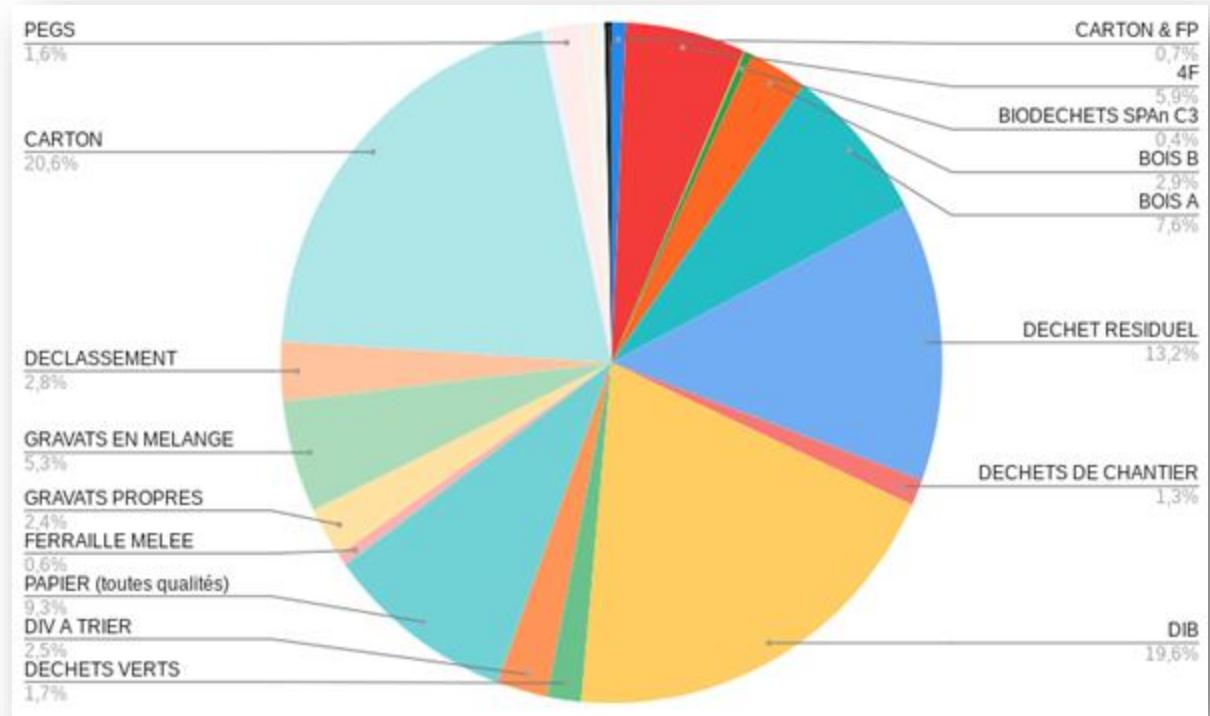
- Tarifs mutualisés et négociés avec le prestataire tous les 3 ans

Un service à la carte

- Choix du matériel de collecte et des fréquences par flux de déchets

Etat des lieux

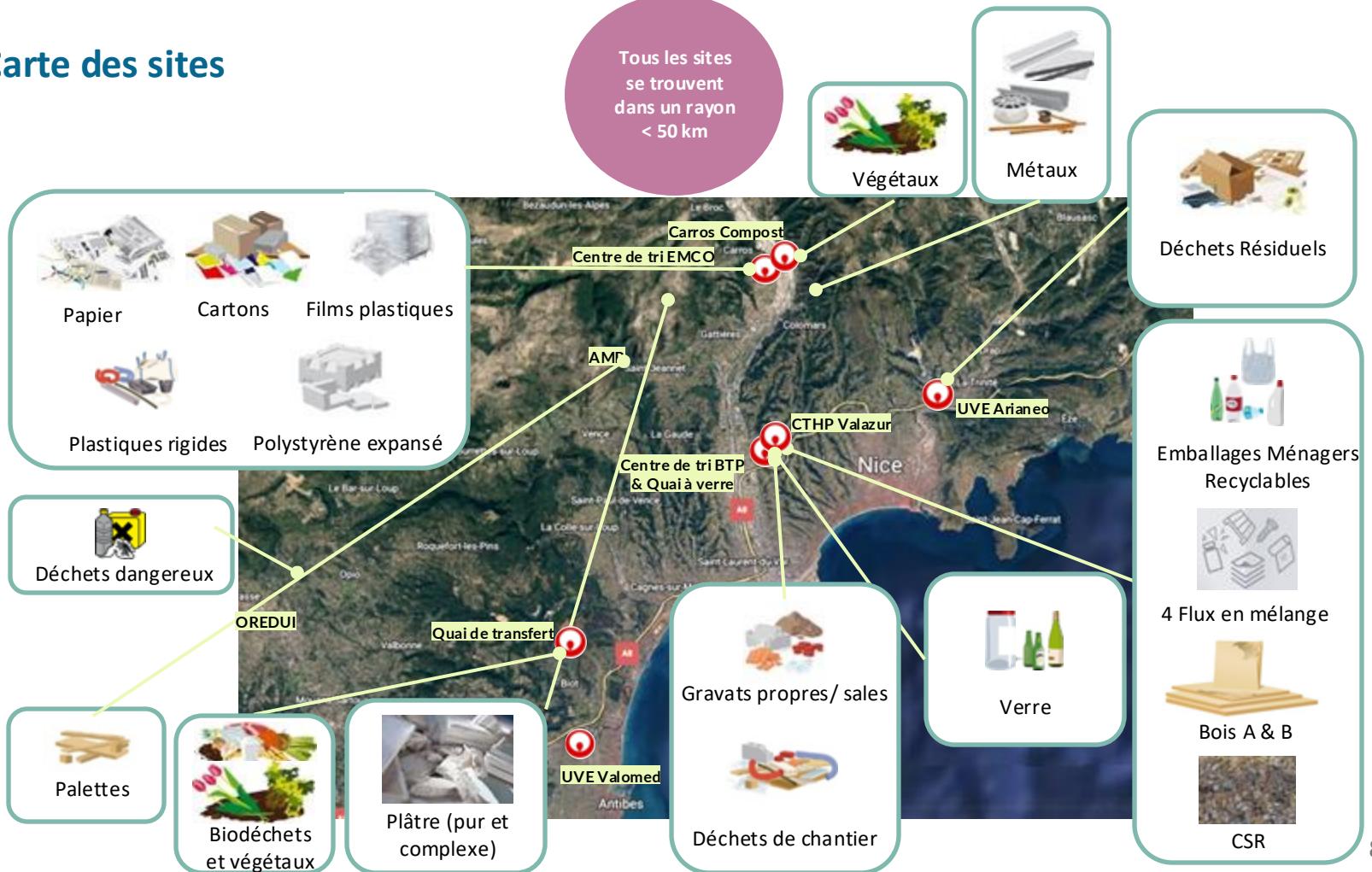
Les flux collectés



	Tonnages	Répartition
Déchets triés	3931,16	55,58%
Non triés	3141,21	44,42%

Traitement

Carte des sites



8

Signalétique



Un guide de tri sur mesure



GUIDE DE TRI

✓ JE METS

PAPIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les papiers de bureau • Enveloppes blanches • Papiers ou sous chemises de couleur 	<ul style="list-style-type: none"> • Papiers listing • Papiers autocopiants 	✓ JE METS
CARTONS	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les cartons pliés à plat et propres 		
FILMS PLASTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Films polyéthylène rétractables transparents • Films polyéthylène étirables transparents • Films à bulles transparents étirables 		
CSR	<ul style="list-style-type: none"> • Emballages plastiques propres (cagettes, caisses...) • Film plastique de couleur • Textiles 2x2 m maximum 	<ul style="list-style-type: none"> • Polystyrènes • Caoutchoucs • Chutes de bois (A/B) 	✓ JE METS
BIODÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> • SPAnC3 déchets de cuisine et table, anciennes denrées alimentaires • Biodéchets déconditionnés et conditionnés (avec son emballage si produit non consommé) • Fruits et légumes 		
DÉCHETS RÉSIDUELS	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les déchets qui ne peuvent pas être triés dans les autres conteneurs de couleur 		
LES AUTRES FILIÈRES COLLECTÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Bois A/B • Plâtre • PVC (bâches uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Métaux • Gravats 	<ul style="list-style-type: none"> • Plastiques rigides (PE/PP) • PS Expansé propre



Pour plus de renseignements, contactez le CAIPDV-Club des Entreprises de Carros Le Broc

✉ dechets@caipdv.com

☎ 04 97 10 08 59

2023

Nous contacter

Club Indusparc

04 97 10 08 59

bureau@clubindusparc.fr

1ère avenue – 4243 mètres

06510 Carros

clubindusparc.fr

